



INFORMATIONS SUR LE DÉROULEMENT DU PROCÈS DES ATTENTATS DE BRUXELLES

Semaine du 16 janvier 2023

Note synthétique sur les audiences de la semaine

L'objectif de ce document : Vous expliquer et vous tenir informé sur ce qu'il s'est passé pendant les différentes audiences du procès.

Chaque semaine, nous vous transmettons un compte-rendu des audiences qui se sont tenues. Pour une bonne compréhension, nous avons synthétisé et gardé les éléments les plus importants de chaque journée de procès.

Si vous souhaitez un complément d'information, n'hésitez pas à contacter votre(vos) avocat(s) !

Life4Brussels est, bien évidemment, aussi à votre disposition en cas de besoin.

Ensemble, prenons soin les uns des autres !

Explications des audiences au fond : 16 au 19 janvier 2023

Suite des témoignages des juges d'instructions et des enquêteurs

Phase 2a : Premiers devoirs Zaventem (suite)

Phase 2b : Premiers devoirs Maelbeek

Phase 3 : Enquête

L'audience du 16 janvier a débuté à 9h37 et s'est terminée à 17h

L'audience commence avec la question des genuflections. La plupart des accusés répondent de manière positive : ils ont été soumis à cette pratique de fouille. El Haddad

Asufi ajoute avoir été brutalisé lors du transfert. O.Krayem souhaite retourner dans le cellulaire.

Phase 2a : Premiers devoirs Zaventem (suite)

Audition de Monsieur D.

Il explique le déroulement de la perquisition Rue Max Roos (descente du laboratoire).

Début d'après-midi, il arrive sur les lieux et procède à la recherche d'empreintes et de traces d'ADN. Il photographie l'appartement ainsi que l'ensemble des pièces à conviction. Ces dernières sont diverses : une carte d'identité, un téléphone, plusieurs boîtes de téléphone vides, une perruque, un radiateur chauffant (pour sécher le TATP), des emballages de batterie (nécessaire pour la confection d'engins explosifs), etc. Les pièces à conviction sont analysées soit sur place soit au laboratoire.

Plus tard dans la journée, il reçoit la communication que deux boîtes en carton sont retrouvées non loin de l'appartement. Celles-ci contiennent divers sacs-poubelle, des mouchoirs en papier usagés, des boîtes en carton de boulons zingués (boîtes vides). Sont également retrouvés des traces papillaires d'O. Krayem et l'ADN de trois autres accusés.

Pendant son audition, Monsieur D. énumère successivement les objets retrouvés dans l'appartement et précise à qui appartiennent les traces ADN.

La défense souhaite pouvoir interroger directement les enquêteurs et les témoins car il y a des erreurs dans leur exposé. La Présidente a toutefois déjà statué sur ce point puisqu'il est prévu que les questions soient posées après les témoignages.

L'audience du 17 janvier a débuté à 9h19 et s'est terminée à 17h36

La Présidente de la Cour fait un rappel des consignes de sécurité auprès de la défense. Elle souligne que le box reconstitué permet aux avocats de la défense d'accéder plus facilement à leurs clients, mais elle leur demande de ne pas passer une partie de leur corps à l'intérieur (coudes, mains, etc). La question des genuflexions est posée aux accusés. Les réponses sont similaires à celles de l'audience précédente.

Auditions des juges d'instruction et des enquêteurs

Les enquêteurs exposent une synthèse du dossier Max Roos en différentes étapes.

Première étape - le point de départ :

Le premier élément de l'enquête est la déposition du chauffeur de taxi qui a effectué la course entre la Rue Max Roos et l'aéroport. C'est de cette manière que l'appartement est porté à la connaissance des services de police.

Deuxième étape - l'arrivée à Max Roos :

La police locale est la première à être intervenue sur les lieux, ensuite, une unité spéciale police fédérale et le SEDEE sont arrivés.

Après les différentes étapes de sécurisation des lieux, la perquisition judiciaire peut commencer, elle est réalisée par les enquêteurs de la police fédérale. L'entièreté de l'appartement est fouillé ainsi que la cave.

Troisième étape - la location et la vie dans l'appartement :

L'enquête révèle que c'est Ibrahim El Bakraoui qui loue l'appartement sous une fausse identité. Le choix de cet appartement est stratégique car il se situe au dernier étage de l'immeuble, ce qui facilite les émanations émises par la fabrication du TATP.

Ibrahim fournit des fausses fiches de paie afin de pouvoir louer l'appartement de la Rue Max Roos. Le contrat de bail est signé en janvier 2016 et prend cours le mois suivant. Il souscrit un contrat pour l'eau en utilisant une fausse identité. Il souscrit également un contrat de gaz et d'électricité en usurpant l'identité de quelqu'un d'autre.

C'est vers la fin du mois de février qu'Ibrahim El Bakraoui, Najim Laachroui, Osama Krayem et Mohamed Abrini emménagent dans l'appartement. Khalid El Bakraoui et Ali El Haddad Asufi ont également fréquenté les lieux. L'omniprésence de traces d'ADN permet de confirmer qui a vécu dans les lieux.

Quatrième étape - les achats liés au TATP :

Le premier achat lié à la confection du TATP date du 1^{er} mars 2016, il s'agit d'un bac en plastique acheté par Ibrahim El Bakraoui.

Le 3 mars, I. El Bakraoui et O. Krayem ont acheté une tasse en pyrex et un bac en plastique. Le ticket de caisse est présent dans l'appartement et les vidéos des caméras de surveillance du magasin montrent les deux protagonistes.

Le 4 mars, deux autres bacs en plastique sont achetés.

Le 5 mars, dix bidons d'acide sulfurique et dix bidons d'acétone sont également achetés.

Les jours qui suivent, d'autres achats nécessaires à la fabrication d'engins explosifs sont effectués. Tous les achats sont payés en liquide afin d'éviter la traçabilité des transactions électroniques.

Le matériel est retrouvé lors de la perquisition.

D'après les auditions d'Abrini, le TATP était fabriqué dans la chambre (qui s'est transformée en laboratoire). Ils le faisaient ensuite sécher dans le salon et dans la

chambre à l'aide de ventilateurs soufflant de l'air chaud. Cette fabrication a commencé quinze jours avant les attentats et la moyenne de production était de douze kilos par jour.

Les voisins du palier ont constaté une forte odeur d'ammoniac et de produits chimiques, ils ouvraient donc la fenêtre du couloir afin d'aérer. Ils ont également remarqué qu'il y avait de l'agitation le soir et une utilisation excessive de l'ascenseur entre le 5^{ème} étage et la cave.

Lors de la perquisition, les enquêteurs ont retrouvé six kilos de TATP prêts à l'emploi et ont estimé que neuf kilos pouvaient encore être fabriqués. Au total, on estime à 130kg de TATP fabriqués par la cellule Max Roos.

Pendant l'audience, tous les achats sont retracés avec précision.

L'audience du 18 janvier a débuté à 9h20 et s'est terminée à 18h

L'audience débute avec les doléances d'Abdeslam et d'El Haddad Asufi au sujet des violences policières. Abdeslam aurait été frappé, la Cour est en attente du légiste pour faire les constatations. Les avocats ont l'intention de rédiger des conclusions concernant les violences policières.

Phase 2b : Premiers devoirs Maelbeek

Auditions de deux chefs d'enquête

Selon eux, le niveau d'urgence pour Maelbeek était plus élevé que celui de Zaventem car il y avait un suspect en fuite, probablement en possession d'explosifs.

Lorsqu'un des chefs d'enquête entend parler de l'explosion à Zaventem, on lui demande de rester en stand-by avec son équipe. Il apprend ensuite qu'une rame de métro a explosé, il décide de se rendre sur les lieux pour comprendre ce qu'il se passe. En arrivant, il demande des informations mais il n'obtient pas de réponse, c'est pourquoi il descend dans la station de métro. Il fait ses premières constatations : des corps inanimés, des membres déchiquetés, une tête (celle de K. El Bakraoui) et des dégâts matériels. Il remonte et voit des fils dépassés d'un sac, il demande que la zone soit fermée et qu'on fasse appel au service de déminage de l'armée.

Des mesures sont mises en place, comme l'identification du chauffeur de métro et une audition de ce dernier. Les images des caméras de surveillance de Maelbeek et de l'intérieur de la rame enregistrées entre 7h et 9h sont réclamées auprès de la STIB. Il va procéder à l'analyse des images, c'est de cette manière qu'il découvre que la tête qu'il a vue correspond à celle de K. El Bakraoui.

Il n'y a pas d'image de l'explosion elle-même car le système a cessé de fonctionner à cause de la déflagration. Cependant, les caméras permettent de retracer le parcours d'El Bakraoui : on ne le voit pas rentrer dans le métro mais on remarque qu'il change de ligne durant son trajet. Une fois arrivé à Maelbeek, il change de voiture de métro (il sort de la

3^{ème} pour entrer dans la 2^{ème}). La rame explose directement après que le métro ait démarré.

Les enquêteurs constatent qu'El Bakraoui n'était pas seul, ils partent à la recherche du second suspect. Celui-ci portait un sac à dos, la marque de ce sac va aiguiller les enquêteurs dans leurs recherches. Ils vont retrouver le magasin dans lequel le sac a été acheté et les images de l'acheteur. Ils consultent le dossier relatif aux attentats de Paris et effectuent des recherches croisées. Ceci leur permet d'identifier le suspect comme O. Krayem. Dès ce moment, une chasse à l'homme est lancée, O. Krayem est retrouvé grâce à la localisation de l'adresse IP d'H. Bayingana Muhirwa et à la mise sur écoute de sa téléphonie. Lors de ses auditions, O. Krayem a donné la piste de l'appartement de l'Avenue des Casernes.

L'audience du 19 janvier a débuté à 9h15 et s'est terminée à 18h

L'audience commence par la question des fouilles afin de savoir si les accusés y ont été soumis, certains d'entre eux refusent de répondre et souhaitent ne pas assister à la session. D'autres répondent par la positive.

Audition des juges d'instruction et des enquêteurs

Ils reviennent sur l'occupation de l'appartement de l'Avenue des Casernes. Grâce aux vidéos de surveillance, les enquêteurs ont pu retracer par ordre chronologique toutes les personnes qui sont passées par l'appartement. Ils ont également pu voir qui y a séjourné. Au départ, cet appartement était une planque avant de se transformer en un lieu conspiratif (= lieu central de vie ayant servi à commettre les attentats). C'est aussi là-bas que Krayem a vidé les contenus de la bombe dans les canalisations.

Les juges d'instruction et les enquêteurs présentent ensuite l'appartement d'H. Bayingana, qui a servi de planque à deux reprises (après le 15 mars 2016 et après le 22 mars 2016). Cet appartement est à proximité de Max Roos, M. Abrini et O. Krayem y ont habité. Ils reviennent ensuite sur les perquisitions qui ont eu lieu entre le mois d'avril 2016 et le mois d'août 2016 ainsi que sur les différents éléments saisis (traces ADN et empreintes). Vu les auditions multiples, les résultats ADN et les empreintes, les enquêteurs affirment que l'appartement n'est pas un lieu conspiratif mais bien un lieu de repli.

Durant l'audience, un islamologue dresse un historique de la montée du courant islamiste. L'apogée de ce mouvement est fortement liée aux printemps arabes ainsi qu'au conflit en Syrie. De nombreux groupes armés et groupes djihadistes se créent et propagent leur idée d'installer un régime politique islamiste avec une sacralisation de la violence.

L'État Islamique est né au lendemain de la seconde guerre d'Irak, le but premier était de lutter contre l'occupation américaine et d'instaurer le régime sunnite. Cependant, le

mouvement perd de l'ampleur suite au décès de son fondateur, les printemps arabes permettent toutefois à l'EI de se réinventer et de se répandre au-delà des frontières irakiennes. Le mouvement djihadiste devient populaire auprès des jeunes âgés de 18 à 20 ans dotés d'une faible connaissance de l'islam et des conflits. Ces jeunes sont d'ailleurs la cible des propagandes (de nombreux départs sont enregistrés vers la Syrie entre 2013 et 2014 afin de venir en aide aux syriens opprimés). Une fois arrivés en Syrie, les jeunes volontaires suivent une formation militaire et une éducation religieuse.

L'EI dispose de moyens financiers et logistiques considérables, et bénéficie d'un large réseau. Il est très difficile de quitter cette organisation car il n'y a pas de réelle issue, en effet l'EI confisque les passeports (cela a pour conséquence d'obliger les membres à rester).

Le terrorisme djihadiste n'est pas un nouveau phénomène en Belgique : mutations. Le terrorisme djihadiste persiste dans le monde en raison de plusieurs facteurs socio-politiques, socio-économiques, politico-religieux ou encore internationaux. Les attentats du 22 mars 2016 surviennent dans un contexte de guerre contre le terrorisme (dans ce cas contre l'EI) et de polémiques. Certains Belges ont rejoint l'EI pour diverses raisons : un profil type n'existe pas ! Les recherches scientifiques sérieuses/approfondies sur la « radicalisation violente » sont en cours : phénomène récent qui nécessite une approche multidisciplinaire pour le comprendre complètement (psy, crimino, politologues, etc.).

En espérant vous avoir bien informé !